Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20231127-35_2023_127-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **10 présents et 3 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **5 décembre 2023**
Date d'affichage : 5 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : Louis de ROYS ; François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Jacques ILLIEN ; Claude LAZARO ; Nadia LEFAY ; Patrick REBEYROL ; Antonio TAPADAS ; ; Mélanie LAMOTTE,

Pouvoirs excusés : **Jean-Paul LENFANT** donnant pouvoir à Claude LAZARO ; **Emmanuel CENDRIER** donnant pouvoir à Antonio TAPADAS ; **Carlos VALERO** donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 3.5/2023-127

3.5-2023-127

OBJET : Numérotation de parcelles constructibles

Louis de ROYS explique

Suite à la demande de numérotation de l'office notarial de Maîtres Flavien CHAMAULT et Céline LE BRIS-BOURBON agissant pour le compte de la vente CTS FOURNEAU / JONSTOMP, il convient d'attribuer un numéro aux parcelles du hameau des peupliers, 77250 VILLECERF

= commune de Villecerf

= DEMUNCK VALERIE 10B rue des Sainfoins

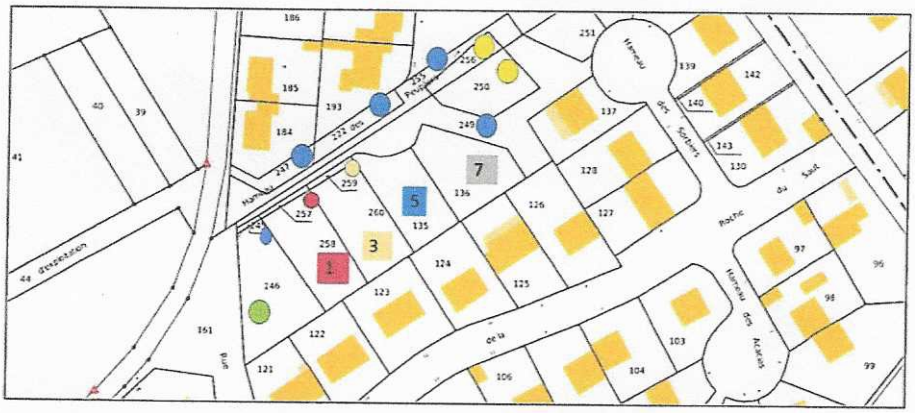

= 9 d le chemin de rebours BONNEVIE Mickael et Solaine

Louis de ROYS précise

Un arrêté devra être pris par le maire au vu de cette délibération.

Les frais correspondants à la plaque comportant le numéro seront à la charge des riverains de ce chemin.

Louis deROYS propose aux élus du conseil municipal

- De retenir cette proposition,
- D'autoriser le maire à prendre l'arrêté afférent,
- D'acter le fait que les plaques portant les numéros seront à la charge des pétitionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le numérotage des parcelles ci-dessus mentionnées proposé par Louis de ROYS.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

À *Villecerf, le 18 décembre 2023, le maire, François DEYSSON*

Acte rendu exécutoire après publication, le 19 décembre 2023

MAIRIE DE VILLECERF (SEINE-ET-MARNE)